



Les accidents du travail en Guadeloupe * en 2016 : moins fréquents, plus graves

En Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 1 382 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2016. Les salariés ont subi en moyenne 11,0 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées, contre 14,9 dans l'ensemble des Drom (hors Mayotte) et 21,0 au niveau national. Un accident sur onze a occasionné en 2016 des séquelles permanentes entraînant l'octroi d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Les accidents sont moins fréquents en Guadeloupe que dans les autres territoires, mais plus graves. Les secteurs d'activité de la construction, de l'industrie et de l'agriculture sont les plus accidentogènes en Guadeloupe et présentent les taux de fréquence les plus élevés. Le commerce et les services exposent quant à eux moins les salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (11,1 et 9,4 respectivement). Commerce et services concentrent néanmoins 71,5 % des AT en 2016 compte tenu de leurs poids importants dans l'économie. Les salariés masculins et les ouvriers en particulier sont les plus touchés par les accidents du travail. A l'inverse, le risque d'accident est plus faible pour les cadres et les chefs d'entreprises.

En Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2016, 1 382 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (1 284 accidents du travail en 2015). C'est davantage que les deux années précédentes mais moins qu'en 2013, année où les accidents du travail ont été les plus nombreux. Les chiffres plus récents de la caisse générale de sécurité sociale (CGSS) indiquent une hausse du nombre des AT en 2017 (2 230) suivie d'une décrue en 2018 (1 608).

Les accidents du travail en 2016 (hors Mayotte)

Géographie	Nombre	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Guadeloupe	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%
Drom	9286	14,9	9,5	4,5%	14,1%
France	660266	21,0	12,6	5,9%	10,2%

(*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(**) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(***) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

(****) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 11,0 accidents du travail en 2016. Ce taux de fréquence est inférieur à celui des autres Drom hors Mayotte (14,9) lui-même plus faible que celui du niveau national (21,0). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 17,4 contre 9,5 dans les Drom et 12,6 au niveau national (niveau plutôt stable ces dernières années). Un accident du travail sur onze en Guadeloupe a occasionné en 2016 des

séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS, d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur vingt deux dans les Drom et un sur dix sept au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 18,2% en Guadeloupe, un taux supérieur à celui observé en moyenne dans les Drom hors Mayotte (14,1 %) ou au niveau national (10,2 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 114 433 jours d'arrêt de travail en 2016 en Guadeloupe.

Un pic d'accidents du travail en 2013 en Guadeloupe

Année	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
2016	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%
2015	1284	10,3	4,8	3,3%	13,9%
2014	1195	9,7	16,5	7,4%	22,8%
2013	1795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
2012	1632	13,6	13,0	5,0%	19,0%
2011	1300	10,7	12,3	7,2%	16,0%
2010	931	7,7	11,4	9,1%	16,3%
2009	844	7,2	9,0	7,1%	17,7%
2008	1235	10,6	11,5	6,2%	17,4%
2007	1492	11,6	16,1	7,4%	18,7%

Entre 2007 et 2016, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord diminué nettement en Guadeloupe, passant de 1 492 en 2007 à 931 en 2010. Il remonte ensuite pour atteindre 1 795 en 2013 avant d'évoluer sous ce niveau ensuite. Les années 2009 et 2010 auront été particulières avec un nombre d'accidents du travail exceptionnellement faible et un taux de fréquence au plus bas en Guadeloupe (impact de la grève en 2009). L'évolution du taux de fréquence en Guadeloupe est parallèle à celle du nombre d'AT sur la période. L'indice de gravité est supérieur en 2016 à « sa moyenne » sur la période 2007-2016. La proportion des AT avec IPP est également plus importante en 2016 qu'à l'accoutumé. Le taux moyen d'IPP des AT avec IPP est proche de sa moyenne, après avoir atteint sa plus forte valeur sur l'année 2014 (22,8 %).

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2016

La construction, l'agriculture et l'industrie sont les secteurs d'activité les plus « accidentogènes »

Compte tenu du poids important du tertiaire (commerce et services) dans les activités en Guadeloupe, plus de sept accidents du travail sur dix ont lieu dans ce secteur en 2016. L'industrie ne concentre que 13,0 % des accidents quand la construction en regroupe à peine 12,5%. L'agriculture n'en déclare que 3,0 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » au regard de l'indicateur du taux de fréquence (nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées). Ainsi les salariés de la construction, de l'agriculture et de l'industrie subissent plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Guadeloupe. Dans la construction, le taux de fréquence est à 19,0 en 2016 (15,5 en 2015) et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (36,5). Les salariés de l'industrie sont également plus exposés que la moyenne avec un taux de fréquence des AT à 12,9 en 2016, comme ceux de l'agriculture (14,9). A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont « habituellement » les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui atteint respectivement 11,1 et 9,4 en 2016.

Les accidents de travail par secteur d'activité en 2016

Guadeloupe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	41	14,9	17,1	7,3%	15,7%
Industrie	180	12,9	26,0	8,9%	22,8%
Construction	173	19,0	57,4	14,5%	20,9%
Commerce, réparation	276	11,1	15,3	6,2%	22,4%
Services	712	9,4	11,7	8,4%	14,7%
Ensemble	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%
Drom (hors Mayotte)	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	440	29,8	11,5	2,7%	14,2%
Industrie	1289	19,1	15,1	5,0%	15,7%
Construction	860	17,8	24,4	8,3%	16,6%
Commerce, réparation	1505	13,8	6,6	3,2%	14,9%
Services	5192	13,5	7,3	4,3%	12,6%
Ensemble	9286	14,9	9,5	4,5%	14,1%
France entière	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	15707	32,8	35,9	10,7%	10,2%
Industrie	96378	17,2	11,5	6,6%	10,1%
Construction	82824	36,5	29,8	7,1%	11,6%
Commerce, réparation	101659	19,5	9,7	5,1%	9,7%
Services	363698	20,3	11,0	5,5%	9,9%
Ensemble **	660266	21,0	12,6	5,9%	10,2%

Une gravité des accidents du travail plus forte dans la construction et l'industrie

8,8 % des AT ont donné lieu à l'attribution d'un taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) en 2016 en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (3,3 % en 2015). Ce pourcentage culmine à 14,5 % dans la construction et atteint 8,9 % dans l'industrie. Cette dernière présente en 2016 un indice de gravité occasionné par les AT égal à 26,0, bien plus élevé que la moyenne des secteurs d'activité (17,4). La construction présente néanmoins le plus fort indice de gravité de tous les secteurs en 2016 (57,4). Le secteur du commerce-réparation présente la proportion d'accident du travail avec IPP la plus faible (6,2%). L'indice de gravité y est aussi inférieur à celui observé dans la construction, l'industrie ou l'agriculture. Le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente y est cependant élevé en 2016 (22,4%). Le secteur des services présente le plus bas niveau de gravité des AT (11,7). La proportion des AT avec IPP reste dans la moyenne mais le taux moyen d'IPP est lui bien inférieur à la moyenne.

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte, ** non ventilés inclus

Les ouvriers sont les plus exposés

Catégorie sociale	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Cadres et chefs d'entreprise	88	6,4	17,7	12,5%	21,9%
Professions intermédiaires	228	9,2	14,8	10,1%	16,0%
Employés	469	8,8	9,8	7,0%	15,8%
Ouvriers	597	17,6	31,5	9,0%	19,7%
Ensemble	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%

Caractéristiques des accidentés du travail : les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés

En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 17,6 AT en 2016 contre 6,4 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprises (9,2) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 8,8 AT par million d'heures travaillées en 2016.

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2016

Les Hommes sont les plus exposés

sexe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	810	12,3	21,9	8,4%	21,3%
Femmes	572	9,5	12,4	9,3%	14,1%
Ensemble	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

pour les femmes (indice de gravité à 21,9 contre 12,4 en 2016). Concernant les AT avec IPP, la proportion est plus faible chez les hommes que chez les femmes en Guadeloupe en 2016. Le taux moyen d'IPP est par contre moins élevé pour ces dernières.

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (12,3 AT pour les hommes par million d'heures contre 9,5 pour les femmes en 2016). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs conséquences sont bien plus élevés pour les hommes que

Des taux de fréquence assez stables à tous les âges

Tranche d'âges	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 20 à 29 ans	221	10,5	7,8	2,7%	27,5%
De 30 à 39 ans	313	11,4	13,2	6,1%	18,9%
De 40 à 49 ans	412	11,4	18,9	8,5%	19,4%
De 50 à 59 ans	359	11,3	27,6	14,2%	17,2%
60 ans ou plus	74	8,3	12,8	13,5%	11,4%
Ensemble	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Le taux de fréquence, nombre d'AT par million d'heures, ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe contrairement à l'ensemble des autres régions. Il reste à peu près stable en 2016, pour les 20-59 ans, autour de 11,0. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. Les accidents de travail des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, sont rares. Les indicateurs ne sont pas significatifs pour cette tranche d'âge.

Taux de fréquence élevé dans les établissements de 200 à 499 salariés

Taille d'établissement	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	347	16,9	7,5	9,5%	24,3%
De 10 à 49 salariés	566	15,2	14,5	7,2%	15,3%
de 50 à 199 salariés	294	11,2	12,0	5,8%	14,6%
de 200 à 499 salariés	152	28,5	4,5	11,8%	16,3%
500 salariés ou plus	17	1,7	18,5	5,9%	8,0%
Ensemble **	1382	17,4	11,9	8,8%	18,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte, ** non ventilés inclus

Les accidents du travail sont plus fréquents en 2016 dans les établissements de petite taille et dans ceux de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire dans ceux ayant un effectif salarié inférieur à 500 salariés. Pour les établissements les plus petits, de moins de 10 salariés, le taux moyen d'IPP est par contre plus élevé (24,3% contre 18,2% en moyenne). Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc très faible (1,7) mais peu significatif.

Changements intervenus sur les données depuis 2011

L'exercice de production des données d'accidents du travail pour la période 2011-2012 a donné lieu à certaines évolutions, tout en conservant la structure et les principales caractéristiques des données de la période 2005-2010. Le champ des données intègre désormais les salariés du régime général comme précédemment, ainsi que les salariés du régime agricole qui dépendent de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le périmètre des données MSA comprend uniquement les salariés agricoles de France métropolitaine, hors Alsace-Moselle où subsiste un régime distinct. Il n'y a donc pas d'incidence pour les indicateurs de la Guadeloupe ou des autres Dom. La méthode de construction de la taille d'établissement (en effectifs salariés) a évolué. La taille d'établissement est exprimée en tranches de salariés en équivalent temps plein (ETP). Avant, on considérait que tous les secteurs, le volume horaire d'un salarié en ETP était le même. Pour les données 2011 et 2012, on module selon la médiane du volume horaire annuel des salariés à temps plein, par secteur d'activité et profession. Cela impacte peu néanmoins la taille des établissements par tranches d'effectifs salariés.

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2016

Face au risque, certaines tendances perdurent

Après un pic en 2012 et 2013, les taux de fréquence diminuent sensiblement. Années après années, quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste toujours supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux. Pour les plus de 60 ans et les plus jeunes, les taux sont en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés loin devant les cadres et chefs d'entreprises (en hausse néanmoins), ainsi que les professions intermédiaires et les employés.

Evolution du risque selon le profil des salariés

Taux de fréquence des AT	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Sexe									
Hommes	12,3	11,4	10,1	16,9	15,5	12,5	8,9	8,3	12,6
Femmes	9,5	9,1	9,2	12,5	11,4	8,8	6,3	5,9	8,2
Tranches d'âge									
De 15 à 19 ans	3,1	2,1	5,8	7,5	8,0	3,3	1,0	4,2	7,9
De 20 à 29 ans	10,5	9,5	9,0	14,4	14,1	11,5	8,3	7,1	11,1
De 30 à 39 ans	11,4	10,3	10,5	15,0	13,9	10,5	7,7	7,1	10,1
De 40 à 49 ans	11,4	11,1	9,7	15,1	13,5	10,7	7,5	7,5	10,5
De 50 à 59 ans	11,3	10,8	10,3	16,1	13,6	11,8	8,4	7,6	12,2
60 ans ou plus	8,3	8,0	7,2	10,0	10,7	6,9	3,9	4,2	4,9
Catégorie sociale									
Cadres et chefs d'entreprise	6,4	4,4	4,5	2,9	2,7	1,5	1,8	2,6	2,3
Professions intermédiaires	9,2	8,1	9,0	12,6	12,6	10,0	4,1	2,8	4,4
Employés	8,8	8,4	7,7	12,2	11,6	9,0	8,3	8,0	12,2
Ouvriers	17,6	17,3	15,3	25,0	21,0	17,3	11,1	10,4	15,8

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

Drom : situations contrastées face aux accidents du travail

La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Drom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2016, La Martinique et La Réunion cumulent 7 362 AT soit 79,3 % des AT reconnus dans ces quatre Drom. En 2016, la Guadeloupe se distingue des autres Drom par un indice de gravité, une proportion d'IPP et un taux moyen d'IPP plus élevés (17,4, 8,8% et 18,2 % respectivement). Par contre, le taux de fréquence des AT est plus bas en Guadeloupe (11,0) que dans les autres territoires.

Les accidents du travail dans les Drom : moins fréquents qu'au niveau national

Année 2016	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Guadeloupe	1382	11,0	17,4	8,8%	18,2%
Martinique	2474	18,1	6,8	3,2%	11,8%
Guyane	542	9,3	5,4	5,7%	10,1%
La Réunion	4888	16,2	8,2	3,9%	13,0%
Drom (hors Mayotte)	9286	14,9	9,5	4,5%	14,1%
France	660266	21,0	12,6	5,9%	10,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee
Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

Les accidents du travail en Guadeloupe en 2016

Pour en Savoir plus :

- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2013 », Dieccte Guadeloupe, septembre 2017
- « Les accidents de travail en Guyane en 2013 », Dieccte Guyane, octobre 2017
- « Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016
- « Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009
- « 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, « à durée égale d'exposition », en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Guadeloupe (Dieccte)

Bureau des Abymes Dothémare, Immeuble C2E rue de l'Abreuvoir 97139 Les Abymes Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.90.28.95	Direction rue des Archives, Bisdary 97113 GOURBEYRE Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00	Bureau de Basse-Terre 30, chemin des Bougainvilliers-Guillard 97100 Basse-Terre Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.81.60.05
Bureau de Jarry : Immeuble Raphael, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75		Bureau de Saint -Martin : 23, rue de Spring, Cité administrative, Concordia 97150 Saint -Martin Téléphone : 05.90.29.09.16

Directeur de publication : Alain Frances

Réalisation : Charly Darmalingon & Roman Janik, Service ESE (Etudes, Statistique, Evaluation)

Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr Adresse Internet : guadeloupe.dieccte.gouv.fr

Publication : Août 2020